

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU GARD

182 Route de Sauve – BP 57012 – 30910 NIMES CEDEX 2

Service Administratif en charge de l'instruction

Tél : 04 66 62 11 11 - @ : contact@fdc30.fr

MODALITES DECLARATIVES D'UN TERRITOIRE DE CHASSE

(A lire attentivement)

En application des articles L 421-8, L 423-1, L 423-13, L 425-3, L 425-15 et L 426-5 du Code de l'Environnement et de l'Arrêté Préfectoral fixant les dates d'ouverture et de clôture de la Chasse et l'application des Plans de Gestion Cynégétiques Approuvés dans le département du Gard et l'Arrêté Préfectoral d'attribution des Plans de chasse, tout titulaire de droits de chasse (associations, individuels locataires ou propriétaires) bénéficiaire d'un plan de gestion cynégétique et ou d'un plan de chasse est tenu d'adhérer à la Fédération Départementale des Chasseurs.

L'adhésion territoriale à la Fédération départementale des chasseurs s'étend sur la période correspondante à la campagne cynégétique (du 01 juillet « n » au 30 juin « n+1 »).

Toute demande d'adhésion territoriale doit être déposée auprès du secrétariat de la Fédération Départementale des Chasseurs et doit être accompagnée des pièces administratives justificatives d'identification qui sont requises (voir au verso). Elle doit être formalisée par le titulaire du droit de chasse (Président locataire ou propriétaire) **avant le 10 mars (*)**. Pendant le délai d'instruction, le secrétariat de la Fédération procédera au contrôle des pièces produites et à l'expertise des droits de chasse déclarés. Dans ce cadre, elle consultera pour avis les adhérents territoriaux déjà déclarés sur la commune concernée afin de s'assurer que les baux de chasse portés par le demandeur sont bien libres de droit (**) en matière de pratique de chasse et de gestion cynégétique, à la date de prise d'effet de l'adhésion. Il établira également une cartographie qui fera apparaître les droits de chasse déclarés à l'échelle de la commune concernée et la surface qui est d'un seul tenant. Si celle-ci vient répondre aux critères réglementaires requis par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, elle donnera capacité au demandeur de pouvoir bénéficier de la délivrance d'un carnet de battues au grand gibier.

Tout dossier incomplet sera systématiquement retourné à son demandeur.

Les décisions qui sont prises par le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs sont notifiées au demandeur avec le bulletin d'adhésion au plus tard le 31 mai (*) (***), par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un envoi recommandé électronique au sens de l'article L. 100 du code des postes et des communications électroniques. Le bulletin d'adhésion devra être signé et retourné sans délai au Secrétariat de la FDC30, accompagné des règlements correspondants à la cotisation territoriale à laquelle se rajoute le montant du contrat de service si l'option facultative est retenue et à la participation financière aux territoires.

(*) Ce délai ne s'applique pas dans le cadre d'une mise en conformité déclarative qui fait suite à un défaut de déclaration dument constaté par les agents de développement de la Fédération ou d'une modification de gestion cynégétique du fond depuis une Zone de Non Chasse en Territoire de Chasse.

() Si au cours de l'instruction, la Fédération départementale des chasseurs était destinataire d'une opposition motivée visant à remettre en question la validité de tout ou partie des droits de chasse déclarés, celle-ci proposera aux parties (propriétaire, bailleur, locataire et preneur) d'agir en conciliation dans le cadre d'une médiation ou de saisir le juge du Tribunal Judiciaire ou du Tribunal Paritaire des Baux Ruraux (si le bail de chasse est lié à un bail à ferme agricole) afin de trancher le litige. Dans l'attente d'une décision de conciliation ou de justice, la Fédération se réservera le droit d'écarter à titre conservatoire la propriété et la surface faisant l'objet du litige. Toute fausse déclaration entraînera le rejet systématique de la demande d'adhésion territoriale de la part de la Fédération Départementale des Chasseurs.**

(*) Veille de la date d'ouverture de la chasse du sanglier et du chevreuil dans le département.**

IMPRIME DE DEMANDE D'ADHESION TERRITORIALE FDC30

A déposer avant le 10 mars (*)

Je soussigné

NOM :	Prénom :
-------	----------

Demeurant

Adresse :

Tél :	@ :
-------	-----

Agissant en qualité de :

- Représentant légal d'une association de chasse
- Propriétaire
- Locataire de droits de chasse à titre individuel

Formule auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs du GARD, une demande d'adhésion territoriale se situant :

Commune (s)		
Représentant une surface totale :	Ha	a
Revendiquant une superficie d'un seul tenant de :	Ha	a

Je joins à la présente les pièces administratives justificatives énumérées ci-dessous et requises dans le cadre de l'instruction de ma demande d'adhésion :

- Copie du Permis de Chasser.
- Copie de la Carte Nationale d'identité.
- Copie d'un justificatif de domicile.
- Relevés de propriétés (Commune/N° Section/N° Parcelle/Surface) ou justificatif d'acquisition.

Si le demandeur agit en qualité de représentant d'une association :

- Copie des Statuts dûment signés.
- Extrait du procès-verbal du conseil d'administration d'élection des membres du bureau.
- Copie du récépissé de déclaration en Préfecture.
- Copie du Règlement Intérieur et de Chasse.
- Pour tous les demandeurs qu'ils soient en association ou individuel, fournir la copie de tous les baux de location des droits de chasse détenus si possible dûment enregistrés avec relevés des propriétés correspondants pour chaque bailleur (Commune/N° Section/N° Parcelle/Surface) et justificatifs de résiliation des précédents baux.
- En cas d'obtention « verbale » d'un droit de chasse par un propriétaire : établir une attestation sur l'honneur certifiant la détention verbale du droit de chasse du dit propriétaire en précisant que celui-ci n'a pas été consenti à un tiers. Joindre le relevé de propriété correspondant.
- Relevé d'Identité Bancaire (N° IBAN et BIC).
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile, Défense et Recours garantissant au demandeur les risques liés à la gestion cynégétique du fond (dégâts de petit gibier) et de l'organisation de la chasse.

Je soussigné reconnais avoir pris connaissance des modalités précisées au verso et certifie sur l'honneur l'exactitude des éléments déclarés.

Fait à _____ le _____ pour servir et valoir ce que de droit.

Signature

IMPORTANT : Tout dossier incomplet sera systématiquement retourné à son demandeur.